

## Ordre du jour provisoire (abrégé)<sup>1</sup>

### Plénière

#### 1. Ouverture de la session

##### 1.1 Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux<sup>2</sup>

*Documents FCTC/COP/10/1 Add.2, FCTC/COP/10/27 et FCTC/COP/10/INF.DOC./2*

##### 1.2 Pouvoirs des participants

*Document FCTC/COP/10/2*

#### 8. Questions budgétaires et institutionnelles<sup>3</sup>

##### 8.2 Projet de plan de travail et de budget transitoires pour l'exercice 2024-2025

*Documents FCTC/COP/10/17 et FCTC/COP/10/INF.DOC./1*

#### 12. Clôture de la session<sup>4</sup>

*Document FCTC/COP/10/28*

= = =

---

<sup>1</sup> Dans le contexte du report de la dixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac décidé pour des raisons de sécurité indiquées par le Panama, le Bureau de la Conférence des Parties à la Convention-cadre a approuvé les dispositions prises pour que la dixième Conférence des Parties se déroule en ligne et *a minima*, par vidéoconférence. La dixième session reprendra en présentiel au Panama à une date ultérieure. Cette session *a minima* portera uniquement sur les points présentés dans un ordre du jour abrégé figurant dans le document FCTC/COP/10/1 Add.2.

<sup>2</sup> Lors de la séance d'ouverture, les Parties seront invitées à envisager l'adoption de procédures spéciales régissant la conduite de la dixième session en ligne et *a minima* de la Conférence des Parties.

<sup>3</sup> La Conférence des Parties sera invitée à examiner et à adopter provisoirement le projet de plan de travail et de budget pour l'exercice 2024-2025, afin de garantir la continuité des opérations du Secrétariat de la Convention après le 31 décembre 2023. Le projet de plan de travail et de budget pour l'exercice 2024-2025 adopté provisoirement devra faire l'objet d'un amendement dès son adoption à la reprise de la dixième session de la Conférence des Parties en 2024. Les commissions de la Conférence des Parties ne se réuniront pas.

<sup>4</sup> Au titre de ce point, les Parties seront invitées à examiner la suspension de la dixième session de la Conférence des Parties jusqu'à ce que sa reprise puisse avoir lieu en 2024.